



Etiage (gestion de la ressource en eau)

MOSELLE CANALISEE

AVIS A LA BATELLERIE
 N° FR/2012/03914
MODIFIANT L'AVIS N°
FR/2012/03730

Une limitation des fausses bassinées, Un regroupement des embarcations de plaisance, Un rallongement de la durée d'éclusage

▪ **à partir du lundi 6 août 2012 à 16:00 [tous les usagers]**

- Moselle canalisée entre les PK 242.430 (écluse d'Apach) et PK 392.100 (écluse de Neuves Maisons)
- Moselle canalisée, embranchement du port de Frouard entre les PK 0.800 (écluse de Frouard-Clévant) et PK 2.322 (jonction avec la Moselle canalisée)

En cas de besoin, le (ou les) service(s) à contacter est (sont) le(s) suivant(s) :

ADVE Nancy, 2 rue Victor, 54000, NANCY.

Tél : 0383170101. Fax : 0383351867.

Arrondissement Environnement Maintenance Exploitation, Espace Corbin, 54000, NANCY.

Tél : 03 83 36 86 30. Fax : 03 83 36 80 25.

UTI Moselle, BP 21052, 57036, METZ CEDEX 1.

Tél : 03 87 66 89 14. Fax : 03 87 66 09 57.

Un regroupement des embarcations de plaisance (attente possible de deux heures)

▪ **à partir du lundi 20 août 2012 à 14:00 [tous les usagers]**

- Moselle canalisée au PK 363.620 (écluse de Fontenoy-sur-Moselle)

En cas de besoin, le (ou les) service(s) à contacter est (sont) le(s) suivant(s) :

ADVE Nancy, 2 rue Victor, 54000, NANCY.

Tél : 0383170101. Fax : 0383351867.

Arrondissement Environnement Maintenance Exploitation, Espace Corbin, 54000, NANCY.

Tél : 03 83 36 86 30. Fax : 03 83 36 80 25.

UTI Moselle, BP 21052, 57036, METZ CEDEX 1.

Tél : 03 87 66 89 14. Fax : 03 87 66 09 57.

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les Usagers de la voie d'eau sont informés qu'en raison de la faiblesse du débit de la rivière Moselle, les mesures suivantes sont appliquées :

- les temps de manoeuvre des ouvrages (remplissage et vidange) sont augmentés afin de créer le moins de variations possibles des niveaux d'eau ;
- les fausses bassinées sont limitées. Les passages des bateaux avalants et des bateaux montants sont coordonnés au maximum ;
- le regroupement des bateaux de plaisance aux passages des écluses est obligatoire et s'effectue selon les consignes données par les agents de Navigation du Nord Est. Ce regroupement peut occasionner des attentes limitées à une heure. Le temps d'attente pour regroupement à l'écluse de Fontenoy-sur-Moselle est porté à deux heures maximum à compter du 20 août 2012 à 14 heures.

Mesdames et Messieurs les Usagers devront se conformer aux indications données par les

Service de la navigation du Nord-Est



Agents du Service.

pour le chef de Service, le
directeur adjoint

Signé

Jean ABELE

Date limite d'affichage :
Prochain Avis